



Compte rendu
Conseil Municipal
Lundi 13 Juin 2016
18 h 30

L'An deux mil seize le Lundi 13 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : 02/06/2016.

Présents : 14

Mme ASPE Isabelle- Mr BOREA Maurice-Mme BORGOGNONI Liliane-Mr BRUN Fernand-Mme GIOVINAZZO Marie Angèle-Mme HAREL-MICLOTTE Brigitte- Mr HAY André-Mr LATOUR Michel -Mme MAS Fanny- Mr MIELLE Didier-Mr DEGRANDY Claude- Mme OBERTO France-Mme OLIBE Carole-Mme PERCHOC Marie.

Procurations: 05

Mr BASTIANELLI Jean-Pierre procuration à Mme ASPE Isabelle.
Mr BORDEL Philippe procuration à Mr BOREA Maurice-
Mr CIANEA Alain procuration à Mme OBERTO France
Mr ESNAULT Jean-Yves procuration à Mr BRUN Fernand
Mr GAUTIER Franck procuration à Mr MICHEL Robert

Absents excusés : 03

Mme DURANDO Aline
Mr HUBERT Patrick
Mme LOPEZ Sylvia

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance, Mr LATOUR Michel est désigné comme secrétaire de séance,

Mr Le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 09/05/2016.

Aucun commentaire. Mr Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la précédente séance : accord à l'unanimité.

Puis il fait lecture de l'ordre du jour de la séance.

1°/ Finances- Délibération portant approbation de la décision modificative de crédits n°01 au budget primitif 2016 de la Commune .

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de prévoir des crédits dans le cadre du remboursement de la caution du cabinet médical au locataire après son départ en retraite, il s'agit du Docteur BRAUN .

De ce fait, il propose la décision modificative de crédits n°01 au Budget primitif 2016 de la façon suivante :

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Art.165 : Dépôt et cautionnement reçu : + 216 €

Chapitre 020 : Dépenses imprévues : - 216 €

Monsieur Le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations.
Aucune observation, puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 19 | 00 | 00 |

2°/ Délibération portant revalorisation des tarifs repas cantine pour la rentrée 2016-2017.

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mme OBERTO France, Adjointe aux affaires scolaires, qui expose que la tarification actuelle pour un repas est de 2,60 € et de 5,20 € pour un ticket joker. Le prix du repas n'a plus été augmentée depuis 2010, et les denrées alimentaires ont vu aussi leur prix augmenter au fil des années.

Réglementairement, le prix du repas ne peut être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre de la restauration après déduction des subventions de toute nature. (décret du 29/06/2006). Ce qui est le cas pour notre collectivité.

Il est proposé d'augmenter le prix du repas de 2,60 € à 3 € et pour le ticket joker, le tarif passerait de 5,20 € à 6 €.

Monsieur Le Maire reprend la parole et demande aux membres du Conseil Municipal , s'ils ont des observations.

Aucune observation.

Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 19 | 00 | 00 |

3°/ Délibération portant renouvellement des tarifs pour le péri scolaire soir et matin – Rentrée 2016-2017 .

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mme OBERTO France qui expose que les tarifs actuels pour le péri du matin et du soir sont :

Matin

| | |
|-----------|--------------------------------|
| 1 enfant | 2 € 50 par garde et par enfant |
| 2 enfants | 2 € 20 par garde et par enfant |
| 3 enfants | 1 € 70 par garde et par enfant |

Soir

| | |
|-----------|--------------------------------|
| 1 enfant | 3 € par garde et par enfant |
| 2 enfants | 2 € 50 par garde et par enfant |
| 3 enfants | 2 € par garde et par enfant |

Mr Le Maire reprend la parole demande si le Conseil Municipal a des observations et propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter et de renouveler les tarifs tels que proposés pour 2016-2017.

Aucune observation. Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

| Pour | Contre | Abstention |
|-------------|---------------|-------------------|
| 19 | 00 | 00 |

4°/ Délibération portant renouvellement des tarifs pour la garderie du Mercredi après midi-Rentrée 2016-2017 .

Mr Le Maire laisse la parole à Mme OBERTO France qui expose que les tarifs actuels comprennent le centre et le repas :

| | |
|-----------|------------------------------|
| 1 enfant | 12 € par garde et par enfant |
| 2 enfants | 11 € par garde et par enfant |
| 3 enfants | 10 € par garde et par enfant |

Proposition est faite de ne pas augmenter et de renouveler les tarifs tels que proposés pour la rentrée 2016-2017.

Mr Le Maire reprend la parole et demande si le Conseil Municipal a des observations.

Aucune observation, puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

| Pour | Contre | Abstention |
|-------------|---------------|-------------------|
| 19 | 00 | 00 |

5°/ Délibération portant renouvellement des tarifs pour les NAP traditionnelles et associatives – Rentrée 2016-2017.

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mme OBERTO France qui expose que pour les NAP (nouvelles activités péri scolaires) traditionnelles ou associatives , la tarification actuelle est de :

| | |
|---------------------------------|--|
| Pour 1 enfant inscrits aux NAP | 1 € 50 par enfant , par activité et par jour |
| Pour 2 enfants inscrits aux NAP | 1 € 25 par enfant , par activité et par jour |
| Pour 3 enfants inscrits aux NAP | 1 € par enfant, par activité et par jour |

Un tarif joker était présent de 3 € par jour pour les familles n'ayant pas inscrits les enfants sur les NAP traditionnelles et qui laissent leurs enfants sur ces temps non scolaires jusqu'à complète régularisation par ouverture d'un dossier d'inscription.

Proposition est faite de ne pas augmenter et de renouveler les tarifs tels que proposés pour la rentrée 2016-2017.

Monsieur Le Maire reprend la parole et demande si le Conseil Municipal a des observations. Aucune observation. Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

| Pour | Contre | Abstention |
|-------------|---------------|-------------------|
| 19 | 00 | 00 |

6°/ Délibération portant approbation du règlement intérieur des activités cantines et péri scolaires pour la rentrée 2016-2017.

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mme OBERTO France qui expose le règlement intérieur des activités cantines et péri scolaires pour cette nouvelle rentrée en mentionnant les points améliorés . Mme OBERTO mentionne qu'une diététicienne est actuellement en stage au sein de la cantine de l'école élémentaire et propose certaines améliorations au niveau des menus tout en faisant intervenir les enfants sur leur goût alimentaire, mais mentionne que cela n'est pas évident car les enfants réalisent d'énormes gaspillages et semblent très difficile pour manger.

19 h 00, arrivée de Mme HAREL-MICLOTTE Brigitte Conseillère municipale.

Puis Mr Le Maire reprend la parole et demande si le Conseil Municipal a des observations.

Aucune observation.Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

| Pour | Contre | Abstention |
|-------------|---------------|-------------------|
| 20 | 00 | 00 |

7°/ Délibération portant renouvellement de la participation de la commune aux voyages scolaires pour la rentrée 2016-2017.

Monsieur Le Maire expose que la commune participe actuellement à hauteur de 50 € par élève et par an dans le cadre de voyages scolaires réalisés par les collégiens,et lycéens.16 jeunes ont bénéficié de cette aide soit un montant total pour 2015-2016 de 800 €.

Proposition est faite de renouveler la participation de la commune aux voyages scolaires 2016-2017. Monsieur Le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations. Mme OLIBE mentionne que les séjours sont de plus en plus chers. Puis, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 20 | 00 | 00 |

8°/ Délibération portant instauration d'un tarif de renouvellement pour les cases du Columbarium au cimetière communal.

Monsieur Le Maire expose qu'actuellement 35 cases sont occupées sur 54 existantes, et plusieurs concessions de 30 ans et de 15 ans arrivent à échéance.

En vue de proposer un tarif pour le renouvellement des concessions, il est proposé d'appliquer les tarifs initiaux soit 200 € pour les 30 ans et 150 € pour les 15 ans (tarifs d'acquisition appliqués aussi aux renouvellements).

Le règlement intérieur du cimetière sera modifié en conséquence après accord du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations.

Mr BRUN demande quel est le tarif des concessions en pleine terre. Mr Le Maire répond que le tarif est plus conséquent : 1 500 € pour les acquisitions de trente ans et 228,67 € pour le renouvellement tous les 30 ans.

Puis Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 20 | 00 | 00 |

9°/ Délibération portant renouvellement de la redevance d'occupation du domaine public 2016 du réseau de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur Le Maire expose que conformément aux dispositions du décret du 26/03/2002, la commune perçoit chaque année de la part d'Erdp sous réserve d'avoir délibéré, une redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité dont le montant est actualisé annuellement.

Le montant de redevance pour 2016 est calculé de la façon suivante :

$$PR\ 2016 = (0,183 * population - 213) * 1,2896$$

Soit pour notre commune la somme de 608 €

Monsieur Le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations.

Aucune observation, puis il demande au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de redevance.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 20 | 00 | 00 |

10 °/ Délibération portant adoption du rapport n°03 de la CLECT (Communauté des Communes Coeur du VAR).

Monsieur Le Maire expose que le 29/03/2016, le Conseil Communautaire a acté le rapport n°03 de la CLECT qui s'est prononcé le 08/03/2016.

Ce rapport traite des modifications intégrant les dérogations accordées pour les parcs photovoltaïques de Besse et de Cabasse.

Monsieur Le Maire mentionne que le Conseil Municipal va devoir se prononcer sur ce rapport et demande si des observations sont à faire.

Aucune observation, puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 20 | 00 | 00 |

11°/ Délibération portant approbation des rapports du délégataire VEOLIA pour l'eau potable et pour l'assainissement dans le cadre de la DSP .

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr BOREA Maurice, 1^{er} Adjoint qui expose les points suivants :

Eau potable , le point :

3630 habitants desservis avec 1774 abonnés, 30 km de réseaux. Une consommation moyenne de 123 litres par habitant et par jour, et un rendement de réseau synchrone de 83 %.Aucun événement notoire dans la production, le pompage et la distribution sur 2015.

Le nombre d'abonnés est grandissant + 3 %, de même que le taux de factures impayées + 0,79 %, avec 16 échéanciers de paiements ouverts en cours d'année 2015.

En 2015 1ère tranche des travaux du chemin du Moulin avec le renforcement du réseau existant par la pose de 430 ml de canalisation fonte Blutop DN 160 .

Assainissement, le point :

3630 habitants desservis avec 1 675 abonnés, 17 km de réseau et une STEP avec une capacité de 6 500 équivalent habitants, et un traitement des eaux usées représentant un volume de 580 117 m³.

Avec la STEP nous avons une meilleure qualité des rejets conformes à la directive européenne en la matière, station déclarée conforme par la DDTM en 2014.

Il reste les eaux claires parasites à traiter au mieux par la réalisation d'un programme de travaux définis par le schéma directeur.

Monsieur Le Maire reprend la parole et mentionne que les rapports sont consultables en Mairie ; demande si le Conseil Municipal a des observations.

Aucune observation , puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 20 | 00 | 00 |

12°/ Délibération portant approbation du rapport du délégataire 2015 ODEL VAR pour la crèche dans le cadre de la DSP.

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme OBERTO France qui expose que la crèche est sous DSP depuis le 26/08/2013 et que la commune a confié cette DSP à l'ODEL VAR.

Les chiffres sur 2015 :

- 79 enfants accueillis
- 229 journées d'ouverture
- 48 825 heures réalisées
- Taux de remplissage : 77,41 %

Public accueillis : 50 % de couples mariés et le reste PACS , concubinage et vie maritale ou séparé.

Famille ayant en moyenne deux enfants à charge

Catégorie socio professionnelle des familles : employés et ouvriers en grande majorité, avec des revenus de l'ordre de 1 000 à 2 500 € par mois.

Une équipe composée :

- d'une directrice
- 1 auxiliaire de puériculture continuité de direction
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 3 auxiliaire de puériculture
- 2 CAP petite enfance
- 2 animatrices petites enfance
- 1 agent de service et d'entretien

Interventions extérieures : 1 ostéopathe et 1 médecin généraliste

Des activités variées et pour chaque âge accueillis des bébés jusqu'à 3 ans .

Finances : dépenses 398 633 € et recettes 385 220 € sur 2015.

Monsieur Le Maire reprend la parole et mentionne que le rapport est consultable en Mairie.

Puis il demande si le Conseil Municipal a des observations.

Aucune observation, Mr Le Maire mentionne que le taux de 77 % est dû à la plage horaire très étendue et au fait que sur les créneaux horaires 7 h / 8 h et 16 h / 18 h, il y a moins d'enfants, Mme MAS Fanny conseillère municipale abonde en ce sens.

Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

| Pour | Contre | Abstentions |
|------|--------|-------------|
| 20 | 00 | 00 |

13°/ Délibération portant création d'un poste de Brigadier Chef Principal au sein du service police municipale.

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre du service, et afin de permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade, un poste de BCP est créé.

Le Tableau des effectifs sera mis à jour, et les crédits sont prévus au sein du budget primitif 2016 de la Commune.

Monsieur Le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations.

Aucune observation, puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

| Pour | Contre | Abstention |
|-------------|---------------|-------------------|
| 20 | 00 | 00 |

Puis avant de clôturer la séance, Monsieur Le Maire apporte les informations suivantes :

- Fonctionnement des nouveaux locaux police, une inauguration restreinte sera organisée.

-Pose de la 1ère pierre pour la nouvelle école élémentaire, le 21 Juin 2016 :

Mr Le Maire mentionne que seules les personnes ayant participé à ce projet ont été conviées.

D'autre part dans le cadre de ce projet, la DETR a été notifiée à la commune pour la somme de 330 000 €, et que lors d'un prochain conseil municipal, Mr Le Maire donnera la plan de financement définitif à Mr ESNAULT .

-Inauguration de la Station d'épuration, le 21 Juin 2016 :

le Conseil Municipal, les entreprises, autorités diverses, et population ont été convié, et un apéritif déjeunatoire sera servi.

-Dénomination des écoles : il apparaît judicieux de dénommer les écoles de la Commune, et le Conseil Municipal aura à se prononcer lors d'une prochaine séance à ce sujet, Monsieur Le Maire propose des noms d'auteurs provençaux : Frédéric MISTRAL, Alphonse DAUDET, Marcel PAGNOL.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Le Maire lève la séance publique à 19 h 30 .

MICHEL Robert
Maire de PIGNANS